



Mes biens a l tranger on ete transferer au nom du pere de mon ex

Par **clair de lune**, le **12/04/2015 à 20:15**

J ai la double nationalité française ett turc marié en 1995 20 ans de mariage j ai lancer un procédure de divorce Enver mon ex mari a la date dite du 22 janvier 2015 on es séparé chacun son appartement depuis début janvier il est parti en Turquie a mon insu et a mis les 5appartement que l on a fait construire ensemble sur son père a quoi ai je droit quels sont les penalite

J ai bientôt la confrontation

Merci de me répondre

Cordialement

Par **domat**, le **12/04/2015 à 20:25**

bjr,

si les biens immobiliers sont situés en turquie c'est la loi turque qui s'applique.

il faut donc vous rapprocher d'un juriste ou avocat connaissant la loi turque.

cdt